



CQP Dispensation du matériel médical à l'officine

MAJ : 26/02/24

Edition 2023/2024

RÉPONDEZ À LA DEMANDE GRANDISSANTE DE VOTRE PATIENTÈLE EN DÉVELOPPANT VOS COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES POUR ASSURER UN SERVICE DE QUALITÉ EN OFFICINE.

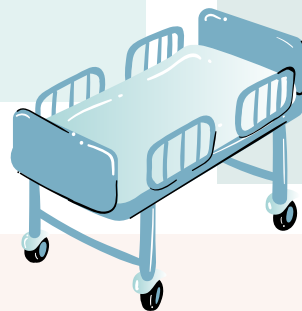


PRÉREQUIS

- Etre titulaire du diplôme de préparateur en pharmacie ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.
- Salariés en activité dans une pharmacie d'officine ou demandeurs d'emploi.

LES OBJECTIFS

- Etre en capacité d'accompagner un patient dans sa vie quotidienne en approfondissant ses connaissances sur les pathologies traitées à domicile et en maîtrisant l'utilisation du matériel adapté.
- Connaître le matériel médico-chirurgical et les articles de maintien et de soins à domicile délivrés en officine ainsi que les modalités de tarification et de réglementation.



COMPÉTENCES VISÉES

- Analyser la demande de la prescription de matériel médical en identifiant le besoin du patient et/ou soignant.
- Délivrer le matériel médical tout en adaptant la délivrance aux besoins.
- Assurer un suivi de chaque matériel afin de garantir une sécurité et un fonctionnement optimum.
- Garantir l'hygiène du matériel et prévenir les risques de pannes.
- Conseiller et éduquer le patient et son entourage sur le traitement prescrit et à l'utilisation du matériel médical.
- Analyser l'environnement, les besoins du patient et leur évolution.
- Communiquer avec une équipe pluridisciplinaire
- Maîtriser les modalités de tarification ainsi que la constitution et le suivi des dossiers administratifs



LE PROGRAMME : 6 UNITÉS DE COMPÉTENCES

- L'environnement professionnel, réglementaire et l'approche tarifaire
- Les obligations professionnelles, règles de déontologie et de bonnes pratiques, la qualité et la matériovigilance
- Rappels physiopathologiques et thérapeutiques des principaux handicaps, maladies ou situations de vie nécessitant le recours à du matériel médical ou des dispositifs médicaux
- Connaissances médico-techniques des matériels et dispositifs médicaux
- L'accompagnement (la relation d'aide et la communication adaptés à une personne malade ou en situation de handicap et à ses proches)
- Communication professionnelle

LA PÉDAGOGIE

Mise en situation professionnelle, études de cas et jeux de rôle.
La manipulation des matériels par le stagiaire occupe une place prépondérante dans la mise en oeuvre des cours.

- Matériel pédagogique : Support de cours, vidéoprojecteur, matériel médical
- Un référent handicap est au service des apprentis et stagiaires en situation de handicap





CQP Dispensation de matériel médical à l'officine

MODALITÉS DE FORMATION

Durée : 180 heures

Rythme : 26 jours de formation en centre, principalement le mardi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, et quelques jeudis en fonction du calendrier.

Modalités d'inscription / délais d'accès: Dépôt du dossier d'inscription à l'accueil ou par courrier à l'ARCPP de Villeneuve d'Ascq. Début des cours début Janvier.

Voies de formation : Contrat de professionnalisation ou plan de développement des compétences (salariés de l'officine).

Coût de formation : 4500 euros, pris en charge par l'OPCO EP



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Entretien avec la commission professionnelle d'évaluation sur :
 - Mise en situation professionnelle simulée : 30 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien avec le jury sur cette mise en situation
 - Présentation d'un dossier professionnel rédigé au cours de la formation : 20 minutes de présentation et échange sur ce dossier professionnel

Pour obtenir le CQP le candidat doit valider l'ensemble des épreuves d'évaluation. En cas d'échec, le candidat devra donc repasser l'intégralité des épreuves d'évaluation lors d'une session ultérieure dans un délai d'un an à compter de la notification par le jury certificateur (CPNEFP).



DIPLÔME ACQUIS

Certificat de qualification professionnelle délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la Pharmacie d'Officine, signé par le Président de la CPNEFP.

Reconnu par la branche de la pharmacie d'officine



03 20 59 17 17



www.arcpp.org



03 20 05 98 64



contact@arcpp.org

